

La place et la participation des parents dans les établissements et services d'accueil

Entre place évidente et participation aléatoire

Le présent état des lieux fait référence à l'article R.180-10 du décret n°2000-762 du code de la santé publique : « Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui comprend les éléments suivants : la définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service », ainsi qu'à la lettre Circulaire de la CNAF n°2011-105 : « Dans les deux documents [règlement de fonctionnement et projet d'établissement], doivent figurer la place des familles et leur participation à la vie de l'établissement ». Ce travail s'inscrit dans le cadre des travaux de diagnostic du schéma départemental des services aux familles.

Dans les décrets successifs, les modalités de la mise en œuvre de cet article ne sont pas définies. Nous nous sommes donc appuyé sur un article de Spirale écrit par des membres de l'ACEPP¹, d'où il ressort que la place des parents c'est d'une part,

- la prise en compte de leur rôle et de leur savoir-faire de parent en créant les conditions indispensables aux échanges, à l'instauration de rapports de confiance,

et d'autre part,

- le fait de les laisser accéder physiquement aux espaces de vie.

La participation serait plus du registre de « l'implication » des parents : de président du conseil d'administration au sein d'un établissement associatif au parent qui donne un coup de main ponctuel (bricolage, accompagnement à une sortie), en passant par le parent qui va animer un atelier.²

La place des parents

La place des parents est évoquée **comme une évidence**, comme non conditionnelle : « *La place de toutes façons, ils l'ont parce que c'est des parents et ils ont une place de*

Methodologie

1) Analyse de la partie « place et participation des familles » de 132 projets d'établissements et de services (dossiers PMI) représentatifs des ESAJE de Gironde en termes géographiques, de taille, de type de mode d'accueil et de gestion.

Avec les thématiques d'analyse suivantes³:

- La place accordée aux parents dite « symbolique » (différents moments laissés aux échanges, l'adaptation,...) ;
- La place des parents qui relève de l'accès à l'espace de vie des enfants ;
- Les différentes formes de participation (animations par les parents, accompagnement de sortie, ...)
- La représentation des parents au sein des structures (conseils de crèche et d'administration) ;
- Les modalités d'information et de communication avec les parents (affichage, transmissions,...)
- L'accompagnement à la parentalité (objectif affiché ou actions mises en place, réunions à thème...)
- La place des parents dans le vocabulaire et la forme.

2) 12 entretiens avec des directrices d'ESAJE sélectionnées sur des critères géographiques, de type de mode d'accueil et de gestion et selon l'existence ou non d'un conseil de crèche ont eu lieu entre décembre 2017 et février 2018.

Avec les objectifs suivants :

- Comment est perçue et mise en œuvre cette partie obligatoire du décret ? Avec un zoom particulier sur les conseils d'établissement recommandés sans être obligatoires.
- Comment se traduit plus largement la prise en compte de la place des parents, telle que définie en introduction ?

3) 4 conseils d'établissement ont été observés (ceux qui avaient lieu entre décembre 2017 et février 2018) selon une grille qui portait sur le nombre et la qualité des participants, la durée, l'ordre et la nature des interventions.

4) Les 7 parents représentants de ces conseils de crèche ont été interviewés sur leur expérience d' élu, entre février et mars 2018.

¹ Marie-Claude Blanc, Marie-Laure Bonnabesse, « L'évolution de la place des parents dans les établissements d'accueil de jeunes enfants », *Spirale*, n°48, 2008.

² Marie-Laure Cadard, *Des parents dans les crèches, utopie ou réalité ?*, Eres, 2006.

³ Il faut bien garder à l'esprit que l'absence de l'une ou l'autre des thématiques dans le projet d'établissement, ne signifie pas qu'elle n'est pas mise en œuvre dans la structure. Cependant, plus une thématique est citée, plus on peut penser qu'elle est effectivement fréquente.

parents qui est reconnue et légitime. La place, ils l'ont, quoiqu'ils fassent ».

Cette place est clairement mise en lien avec la reconnaissance du rôle des parents en tant qu'éducateurs. Ainsi, dans un tiers des projets d'établissement est mentionné le fait que **le parent est le premier éducateur de son enfant** et/ou apparaît le thème de **la co-éducation**.

Cette reconnaissance du rôle éducatif des parents va de paire avec **des valeurs de respect, de tolérance à l'égard des choix parentaux**. Près d'un quart des projets d'établissement le mentionne. Il y a également le souhait d'une prise en compte de la diversité sociale et culturelle des familles comme cela apparaît explicitement dans 15% des projets d'établissements.

Cependant, il est souvent souligné dans les entretiens que cette prise en compte du rôle des parents et de leurs valeurs éducatives va devoir **se concilier avec les normes, les contraintes de la collectivité**.

Par ailleurs, **cette place va se construire au fil du temps** et des relations quotidiennes. En effet, cette position de partenaire n'est pas, la plupart du temps, spontanée chez les parents. De même, les professionnels ont à travailler sur la place des parents, à l'élaborer en équipe.

La perception que les professionnels ont des besoins des parents

Les parents éprouveraient tout d'abord **le besoin d'être en confiance** avec les professionnels et d'être rassurés sur le bien-être de leur enfant dans l'établissement. Cet objectif figure dans près d'un projet d'établissement sur deux, ce qui démontre effectivement sa très grande importance pour les professionnels.

Les parents auraient également un important **besoin d'accompagnement à la parentalité**. Ainsi, 27% des projets d'établissement le mentionnent comme un objectif. Cependant, d'après les directrices rencontrées, ce besoin d'accompagnement ne serait pas toujours exprimé par les parents qui perçoivent, au moins dans un premier temps, l'EAJE uniquement comme un mode d'accueil (voire de garde) pour leur enfant. Certains parents ne vont jamais avoir cette demande et semblent au contraire éviter les échanges.

Enfin, les parents ont **besoin d'être accueillis de façon « inconditionnelle »** quelle que soit leur situation.

Le positionnement des professionnels vis-à-vis des parents

Les directrices rencontrées sont favorables à une **ouverture de l'établissement aux parents**, qui permet selon elles, un questionnement et un **renouvellement de leurs pratiques professionnelles**.

Ouvrir les structures aux parents, c'est aussi contribuer à **l'amélioration de la qualité d'accueil** de l'enfant: « *On donne de plus en plus la place et je trouve du coup l'accueil de l'enfant de bien meilleure qualité. La connaissance et la reconnaissance de la personne on en parle beaucoup mais ça en fait partie l'accueil des familles, ça y fait énormément, de reconnaître l'enfant en tant que personne etc...ça joue beaucoup, donc ce n'est pas anodin l'ouverture aux parents*».

Cependant, dans les entretiens, il est nettement apparu que des précautions seraient nécessaires pour éviter une dérive dans les relations, dans **les rôles de chacun** : « *C'est important le respect mutuel des places, la place du parent, la place du professionnel. C'est important de bien garder cette distance, chacun à sa place* ».

Il y a effectivement le souhait de ne pas gommer ses **spécificités de professionnelle**. Plusieurs directrices expliquent que ce n'est pas l'expertise qui pose problème mais la façon dont elle va être amenée aux parents.

L'attention portée au maintien de rôles différenciés se conjugue toutefois avec la **recherche d'une nécessaire proximité** pour faciliter les échanges : « *On ne recherche pas la familiarité mais une cohérence... le professionnel a besoin de faire connaissance avec l'enfant, la famille, de pouvoir parler avec la famille, a besoin de pouvoir partager quelque chose de cohérent et de consensuel* ».

L'aide à apporter aux familles, souvent en termes de conseils, semble être une autre dimension importante. Cela rejoint parfois la notion **d'empathie**, de prise en compte des contraintes des parents, notamment en lien avec un faible entourage familial.

Les conditions pour développer les échanges et créer des rapports de confiance

« Donner » leur place aux parents, faire en sorte qu'ils « investissent » leur rôle de co-éducateurs, nécessite que les parents se sentent eux-mêmes accueillis. Plus du quart des établissements mentionnent **l'écoute des**

familles dans leur projet. Donner aux familles la possibilité d'être écoutées est perçue comme un préalable par les directrices pour établir des rapports de confiance. Si cela nécessite un état d'esprit, cela passe également par une organisation, voire des moyens pour une réelle disponibilité des professionnels. Un établissement sur cinq indique que l'équipe est à la disposition des familles et un quart des établissements citent la possibilité de prise de rendez-vous avec un membre de l'équipe. **Le côté informel et spontané est cependant important** pour que les parents ressentent cette possibilité d'être écoutés et sollicitent l'équipe. Comme cela a été évoqué précédemment, la prise en compte des difficultés des familles peut également être un levier pour des échanges et des rapports de confiance.

L'attention portée aux parents est particulièrement soutenue aux prémises de la rencontre. Ainsi, les premiers contacts sont perçus par les directrices comme des moments clés où va pouvoir commencer à s'instaurer un climat de confiance. Un entretien avec la directrice suite à l'inscription est mentionné dans un quart des projets d'établissement et près d'un tiers des EAJE y mentionne la période d'adaptation. Dans les entretiens, l'importance de cette période dans la mise en place de rapports de confiance est effectivement soulignée. Notamment, des directrices expliquent **qu'il ne peut y avoir de période d'adaptation type**, ou de familiarisation type comme certaines préfèrent la nommer.

De même, **l'importance des transmissions dans la réassurance des parents** et l'entretien d'un climat de confiance est soulignée avec plus d'un quart des EAJE qui les mentionne dans leur projet d'établissement. Près d'1 établissement sur 5 indique qu'il utilise des supports écrits à cette fin. Il ressort des entretiens que ces transmissions nécessitent réflexion et organisation de la part de l'équipe, notamment autour du lien entre les différents intervenants auprès de l'enfant dans la journée : *« On a retravaillé les transmissions. Qu'est-ce qu'on dit, comment on le dit, avec quel support ?... on a des outils maintenant qui sont efficaces. On a un support qui fait que la parole qui a été recueillie le matin, suit l'enfant toute la journée. »*

A l'entretien de ce climat de confiance s'ajoutent parfois **des propositions de rencontres et d'échanges** à l'attention des parents. L'existence **d'actions de parentalité comme un café des parents ou un LAEP** n'est ainsi mentionnée que dans 1 projet d'établissement sur 10. Or, des formules souples comme le café du matin ou

les goûters permettant aux parents de participer selon leurs disponibilités, semblent rencontrer un net succès. Ces temps permettent d'après les directrices, des échanges plus spontanés entre parents et professionnels et donnent aux parents le sentiment d'une plus grande proximité.

Des réunions avec l'équipe des professionnels (notamment la réunion de rentrée) sont très fréquemment proposées aux parents puisqu'elles sont mentionnées dans 40% des projets d'établissement. La réunion de rentrée consiste en une diffusion d'informations ainsi qu'en des échanges avec les parents. Cette réunion semble globalement avoir plus de mal à susciter la présence des parents que les cafés/goûters ou des temps festifs. Les directrices l'expliquent avant tout, par la difficulté de faire garder son enfant.

Les soirées à thème, citées dans 42% des projets d'établissement semblent un peu peiner à réellement fonctionner et peuvent paraître un lourd investissement relativement au petit nombre de familles qui vont se déplacer. Là encore, le peu de mobilisation des parents est expliqué par leur difficulté à faire garder leur enfant mais aussi par la fatigue en fin de journée. Par contre, les directrices qui l'ont évoqué estiment que l'organisation de ces soirées fait partie de leur rôle, qu'elles relèvent de l'accompagnement des parents.

Différents supports d'information (tableau des activités, des menus,) sont généralement affichés dans les locaux (l'affichage d'informations figure dans 30% des projets d'établissement). D'autres « outils » de communication ont été évoqués pour permettre aux parents de prendre toute leur place : livret d'accueil, gazette. Certaines structures recherchent également à recueillir l'avis des parents. 13% des projets d'établissement y font référence. Il s'agit de la mise en place de boîtes à idées, de questionnaires de satisfaction ou, de façon moins formalisée, de recueil d'expériences des parents.

L'accès des parents aux espaces de vie des enfants

20% des établissements évoquent cette possibilité. Les entretiens montrent que **les parents ont effectivement accès aux espaces de vie des enfants** le matin et/ou le soir. Il peut même y avoir parfois **un lieu spécifique** pensé pour les parents : *« On a la chance ici quand-même d'avoir un espace qui a été créé pour eux...ça facilite les choses pour la place plus symbolique. Parce que ce lieu là c'est le leur, ils l'investissent comme ils le*

souhaitent, ils y vont et ils y restent autant de temps qu'ils le souhaitent». L'accès des parents aux locaux présente aux yeux des directrices un certain nombre d'intérêts : cela contribue à **des rapports de confiance**, cela permet d'instaurer **d'avantage de proximité** avec le parent et cela favorise la création de liens entre les parents eux-mêmes. C'est notamment, l'objectif d'un **accueil des parents « sur un tapis au sol »** dans l'espace de vie, qui est proposé ou est en projet dans certains établissements.

Toutefois, cet accès aux locaux peut soulever des **craintes d'abus, de débordements** : « Effectivement des fois, le regard de l'autre est gênant, il y a des parents qui sont envahissants et comment on gère une fois qu'on a dit « ok vous rentrez » mais jusqu'à quand et pour combien de temps ? ».

Globalement, l'ouverture aux parents dans toutes ses dimensions, peut susciter des craintes au sein de l'équipe. Le rôle de la directrice consiste alors à expliquer que les membres de l'équipe ont tout intérêt à la présence des parents qui renforce « la reconnaissance du statut, des compétences et améliore la visibilité sociale »⁴. Dans tous les cas, **un travail d'élaboration doit avoir lieu au sein de l'équipe** sur la place que l'on souhaite donner aux parents et pour adopter une attitude d'accueil à l'égard de tous les parents : « Sinon, ça peut être très compliqué si vous avez des professionnels qui dans leur tête, la place du parent n'est pas conceptualisée, comprise et acceptée, faut commencer par cela ».

Comment les parents participent dans les crèches

La présence à **des temps « festifs »**, type goûter, fête de fin d'année, etc., est de loin **le type de participation le plus cité** dans les projets d'établissement (à 65%). De fait, dans les entretiens, il s'agit d'un temps fort de la participation des parents, y compris dans les structures dont le projet d'établissement n'y faisait nullement référence. Une petite moitié des établissements et services d'accueil écrit avoir également recours aux parents en tant **qu'accompagnateurs lors de sorties**. En revanche, **la participation à des ateliers** n'est indiquée que dans 30% des projets. En outre, les entretiens montrent que l'animation d'atelier peut figurer dans le projet comme une possibilité mais ne pas avoir été (jusqu'à présent) mise en œuvre. Plus rarement, des

projets d'établissements mentionnent **des sollicitations de parents pour des « coups de main »** (réparations dans la crèche, fourniture de matériel...). Dans les entretiens, l'un des établissements concerné est associatif et cette participation des parents apparaît essentielle à son économie.

Du point de vue des directrices, l'intérêt de ces sollicitations est qu'elles procurent de la **satisfaction aux parents** et, en permettant un échange avec l'équipe sur un mode convivial, **renforcent les liens de proximité et d'interconnaissance**. De sorte, que la participation consolide la « place » du parent et par là-même, a un effet positif dans l'accueil des enfants. C'est ainsi que se met en place un cercle vertueux : plus le parent se sent en confiance, **plus il participe et plus les liens de confiance s'instaurent**.

La représentation des parents au sein des structures

Les conseils de crèche sont des instances où des parents, généralement deux, ont été désignés par les autres afin de les représenter. Ces conseils réunissent *a minima* la directrice de crèche et ces parents élus mais le plus souvent, ils sont présidés par l' élu à la petite enfance et y assistent également du personnel de l'établissement, le coordonnateur petite enfance, des directeurs de service. Des communes ont aussi instauré en plus ou à la place, des « conseils centraux » qui réunissent plusieurs établissements par quartier ou tous les établissements de la commune.

Près de 30% des établissements auraient mis en place un conseil d'établissement, qui rappelons-le n'est pas une obligation légale mais une possibilité évoquée dans le décret.⁵ D'ailleurs, des conseils mentionnés dans les projets d'établissement, soit ont pu **disparaître faute de représentation parentale**, soit, n'ont pas été mis en place. De fait, l'instauration d'un conseil de crèche n'est pas évidente : les parents n'éprouvent **pas naturellement l'envie de s'y impliquer** et les y inciter nécessite beaucoup d'énergie. Il faut en effet, **prendre le temps d'expliquer, de rassurer les parents** sur le temps qu'ils y consacreront.

⁵ D'après une précédente enquête de l'OGIAPPE, seulement 33% des parents mentionnaient ne pas avoir été sollicités pour participer à un conseil de crèche. Ainsi, on peut se demander si les conseils de crèche n'ont pas eu tendance à disparaître au cours de la dernière décennie ? In Stéphanie Gosset-Connan, Pascale Oustry, « Pratiques et opinions des parents utilisateurs d'un mode d'accueil en Gironde », *Recherches et Prévisions* n°90, 2006.

⁴ Claire Baudry, « Sur le chemin de la coéducation », *EJE*, n°56, décembre 2015/janvier 2016.

Il peut également s'avérer difficile de mobiliser les équipes susceptibles de le vivre **comme une intrusion des parents dans le fonctionnement de la structure**. Par ailleurs, certaines directrices trouvent que le déroulement des conseils de crèche est parfois vidé de son sens lorsque pour diverses raisons, ils ne permettent pas aux parents élus de faire remonter à la direction, aux élus, les problématiques des autres parents. Or, ce serait là le premier objectif –voire raison d'être– d'un conseil de crèche, dans l'idée que ces remontées des parents constituent pour la directrice **un soutien face aux élus**, ou **favorisent la reconnaissance** par les élus du travail des équipes. En réalité, que ce soit dans les entretiens ou lors de l'observation, il ressort que le conseil de crèche est **surtout l'occasion de présenter aux parents le projet éducatif**, de l'officialiser. Dans les conseils où ne sont pas présents les élus (parce qu'il existe par ailleurs un conseil d'administration pour les associations ou un conseil central pour les autres), ceux-ci sont plus l'occasion pour les parents d'échanger entre eux, de s'engager dans la préparation des événements qui rythment la vie de la crèche. C'est dans ce type de **configuration –restreinte– que les parents prennent le plus la parole**, l'information descendante n'occupant alors plus que le tiers de la durée du conseil.

Les conseils d'administration concernent les structures associatives à gestion parentale. Dans les exemples rencontrés, ils ont lieu de 3 à 6 fois par an. La directrice d'un multi-accueil hors-métropole en explique le fonctionnement : *« Comme dans toutes les associations, les parents sont convoqués à une assemblée générale chaque année et c'est au cours de cette AG que les parents qui se sont présentés, sont élus et vont faire partie du conseil d'administration. Du coup, au sein de ce CA, il va y avoir un bureau de constitué, président, trésorier, secrétaire, adjoint... et ça va être la cellule de vote décisionnaire et donc ces parents-là, avec les partenaires de l'association [cabinet juridique, expert-comptable, commissaire aux comptes, l'ACEPP, la communauté de commune et ses élus, la coordinatrice], gèrent l'association. Et pour nous, ça représente notre gestionnaire et notre employeur »*. Toutes les associations de l'échantillon n'en ont pas, puisque certaines sont des dérivés de grands groupes nationaux ou sont gérés par une institution, d'autres encore, sont des fondations qui fonctionnent sans bureau des parents. Dans les autres cas, **la participation des parents est indispensable à la survie de l'association**.

Les limites de la participation

Tous les parents ne s'engageront pas car **tous n'en ont pas envie ou « besoin »** : *« Ce n'est pas ce qu'ils attendent. Y a des parents qui ne sont pas en attente de ça. Voilà, ils ont un mode d'accueil, l'enfant est bien accueilli, ils se sentent en confiance et c'est tout »*, explique une directrice d'un multi-accueil associatif. Il ne s'agit pas de parents qui « fuient » le dialogue autour de leur enfant, nul désintérêt chez eux, mais ils sont dans le modèle de la « délégation ».⁶ A l'inverse, les parents qui participent et notamment aux conseils de crèche, sont ceux qui souhaitent jouer un rôle actif dans tous les pans de vie de leur enfant, y compris quand ce dernier n'est pas à la maison⁷ : *« J'avais envie de m'investir moi. C'est que c'est notre première petite fille donc voilà je trouvais ça intéressant de participer à sa vie également à la crèche et de pouvoir représenter les parents »*. Au final, on s'aperçoit que **représenter les autres parents n'est pas central** dans la motivation des parents qui s'engagent.

L'engagement est aussi **une affaire de genre**, les mères plus encore dans les populations issues de la diversité, s'investissent plus que les pères.⁸ De même pour **l'appartenance socioprofessionnelle**, les classes les plus favorisées sont plus promptes à prendre des responsabilités au sein d'un conseil.⁹ Au-delà du fait de ne pas souhaiter s'impliquer ou de ne pas y être acculturé, il y a plus simplement le fait de ne pas pouvoir, par manque de disponibilité le plus souvent. Il y aurait aussi, plus précisément en ce qui concerne les conseils d'établissement, **une question d'attractivité**.

D'après les directrices, la participation aux conseils de crèche ne serait guère *« motivante »*. Selon ce point de vue, pour que les parents s'engagent, il faudrait **qu'ils estiment leur participation nécessaire à l'établissement** (comme dans les CA des associations), où que leur soient confiées **de réelles responsabilités**. Or, il n'est pas si évident de rendre plus important le rôle des parents représentants, dans la mesure où dans les crèches, le dialogue existe entre les directrices et les parents. Des **intermédiaires n'apparaissent donc pas essentiels**, comme l'exprime ce père : *« On est au quotidien en contact*

⁶ Cf. Guido de Ridder et Claude Salesse sous la direction de Jean Noël Chopart, *Celles qui travaillent et celles qui gardent les enfants*, Laboratoire d'Études et de Recherche Sociale, 1989 et aussi, François de Singly, *Parents salariés et petites maladies d'enfant*, La documentation française, 1994.

⁷ Ibid.

⁸ Claude Martin (sous la dir. de), *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soin*, Rapport de recherche, CNAF, juin 2017.

⁹ Stéphanie Gosset-Connan, Pascale Oustry, « Pratiques et opinions des parents utilisateurs d'un mode d'accueil en Gironde », art. cit., et aussi « Trente ans de vie associative », *INSEE premières*, n°1580, 2016.

avec l'équipe de la crèche, donc il y a moins besoin qu'à l'école d'avoir en plus des relais (...) C'est vrai qu'à l'école, on a beaucoup plus un rôle comme ça parce que là où sont les nôtres, ils sont 400 élèves, il y a 14 classes... Les gens viennent demander parce qu'ils ne savent pas trop ce qui se passe. Mais à la crèche, tout le monde est au courant de tout ».

Les directrices considèrent une participation réussie, lorsqu'elles voient **des liens se créer entre parents**, et mieux encore lorsque les parents deviennent **force de proposition** et font **évoluer le projet éducatif** ou les façons de faire de l'équipe. Mais la plupart du temps, cela resterait plus un vœu pieux qu'une réalité, tant les parents resteraient assez « passifs ». Ainsi, même dans leur rôle de représentant, assez peu prennent l'initiative de contacter les autres familles pour requérir leurs remarques ou ils le font par la médiation de la directrice. Là encore, la relation de confiance avec les équipes et la directrice semble si bien installée que les parents élus se reposent volontiers dessus, notamment pour faire du lien avec les autres familles : « *Du coup, j'avais demandé à la directrice si mon mail pouvait être mis à la disposition des parents et également mon numéro de téléphone pour qu'effectivement, je puisse recueillir l'avis des différents parents. Parce que c'est vrai qu'on se croise mais le matin quand vous déposez votre fille et que vous allez travailler, c'est pas là où vous pouvez échanger le plus (...) Je n'ai pas eu de retour ».*

Conclusion

La nécessité et l'intérêt de penser la place des parents, de les considérer en tant que partenaires des professionnels, de se placer dans une perspective de co-éducation, apparaissent dans les projets d'établissement et dans les préoccupations de la plupart des directrices rencontrées. La mise en pratique de ces principes est évidemment plus compliquée. Il semble d'une part, que l'ouverture aux parents entraîne chez certains professionnels, une crainte de « débordement » et de jugement et d'autre part, certaines actions de parentalité proposées par les professionnels rencontrent peu l'adhésion des parents (si l'on en juge par la faible présence aux réunions ou aux soirées thématiques).

D'une manière générale, faire participer les parents requiert une énergie, sans cesse à renouveler. Les parents qui participent semblent satisfaits mais cela ne conduit cependant pas la plupart d'entre eux, à prendre une « place » plus importante au sein de l'établissement (en termes de propositions, d'initiatives, de liens avec les autres familles). Dans cette participation, les conseils de crèche occupent une position particulière. Ces instances suscitent peu d'engouement, au motif que cela pourrait

prendre du temps, ce qui n'est pas le cas d'après les parents s'étant « résignés à se désigner ». Car il s'agit bien souvent d'une décision, à défaut d'autres volontaires, et la volonté d'engagement est exprimée a posteriori. Les parents qui y participent s'en disent d'ailleurs satisfaits tout en ayant conscience de ne pas y tenir un grand rôle. Pour les directrices, cette absence de responsabilité serait au cœur du manque d'investissement au sein de ces instances, pourtant les parents rencontrés ne manifestent pas l'envie de s'investir plus.

Probablement que le fait que les parents ne sont pas ou très rarement associés en amont à l'élaboration du projet ne favorise pas chez eux le sentiment d'être force de proposition, et ne permet pas aux professionnels d'envisager les parents comme des partenaires naturels.¹⁰

Les pistes d'action

Pour reprendre l'analyse du HCFEA,¹¹ associer les parents dans le fonctionnement des lieux d'accueil, « revêt de multiples enjeux : de continuité pour l'enfant ; d'instauration d'une confiance et d'un partenariat éducatif ; de soutien à la parentalité ». Ce n'est pas autre chose que défend l'ACEPP dans sa charte pour l'accueil de l'enfant : « Connaître les pratiques familiales, chercher à les prendre en compte dans le lieu d'accueil permet d'assurer une continuité éducative entre les différents lieux de vie de l'enfant (...) Reconnus et valorisés par les professionnels, les parents oseront alors échanger entre eux et avec les professionnels, exprimer leurs attentes et ainsi trouver des réponses plus adaptées à leurs besoins. En écoutant les parents, en connaissant les pratiques familiales, les professionnels peuvent alors plus facilement intégrer ces pratiques dans le lieu d'accueil et ainsi assurer une prise en charge individualisée des enfants ».¹²

Ainsi, l'intérêt de la « participation des parents » est double : à la fois, permettre une prise en charge adaptée à l'enfant, une « personnalisation » pour reprendre le terme du HCFEA, bref une meilleure qualité d'accueil. Et

¹⁰ Nima Sharmahd et Florence Pirard, « Relation professionnel-le-s/familles dans l'accueil des enfants de 0 à 3 ans : risques et potentiels des incertitudes », La revue internationale de l'Education Familiale, n°42, 2017.

¹¹ Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age, L'accueil des enfants de moins 3 ans, tome 2, orientations, 2018.

¹² <https://www.acepp.asso.fr/-L-accompagnement-a-la-parentalite->

à la fois, permettre d'exercer un accompagnement de la parentalité s'appuyant sur les ressources des parents, et non plus seulement à partir de leurs difficultés.

1. Ainsi un groupe de travail interinstitutionnel associant les associations impliquées dans l'accompagnement et des directeurs d'établissement pourrait travailler à **l'élaboration d'un guide d'accompagnement méthodologique** :

- comprenant un volet « parents » : quel est l'intérêt de la partie « la place et la participation des parents » ? Quels modes d'action sont les plus pertinents en fonction des objectifs recherchés ? A noter qu'il s'agit ici aussi d'une préconisation du HCFEA. Par exemple, on voit dans l'étude que les cafés des parents créent du lien entre les parents. A l'inverse, les conseils de crèche ont tendance à être trop descendants et peinent à mobiliser les parents (tout autant pour trouver des représentants que pour y exposer les remontées de parents). Il convient également de tenir compte du fait que certains parents prennent plus naturellement que d'autres des initiatives donc l'idée est de proposer plusieurs modes d'actions adaptés à la diversité des parents, leurs savoirs-faires, leurs envies ainsi qu'à leur disponibilité.
- Comportant un volet « professionnels » : développant les moyens - temps de réflexion, de concertation, d'analyse des pratiques- qui rassurent les professionnels à l'égard de l'ouverture et de la collaboration avec les parents et « qui leur procure une reconnaissance sociale leur permettant d'accepter les risques ».¹³

2. S'il n'est pas envisageable d'associer les parents lors de l'écriture du projet d'établissement à l'ouverture de l'établissement ou du service, en revanche, celui-ci ne doit pas être un outil figé¹⁴. L'exemple des crèches

associatives de l'enquête révèle que des parents s'impliquent volontiers dès lors qu'un vrai rôle de consultation, de réflexion et d'élaboration leur est dévolu. Ainsi, des commissions « repas », « communication » permettent d'alimenter le projet de départ, de le réécrire. On pourrait imaginer **des ateliers de réécriture du projet de l'établissement** engageant les différentes parties. L'avantage de ce travail collaboratif est de s'appuyer sur les compétences parentales, et d'ouvrir le dialogue non plus seulement quand se présente une difficulté. L'inconvénient est sans nul doute qu'il nécessite du temps.

3. **Valoriser le travail d'accompagnement**, tel que celui mené par l'ACEPP à travers le label parental¹⁵, auprès de tous les établissements et services d'accueil.

Stéphanie Gosset-Connan et Pascale Oustry, Chargées de mission OGIAPPE



Août 2018

Références bibliographiques :

Claire Baudry, « Sur le chemin de la coéducation », *EJE*, n°56, décembre 2015/janvier 2016.

Marie-Claude Blanc, Marie-Laure Bonnabesse, « L'évolution de la place des parents dans les établissements d'accueil de jeunes enfants », *Spirale*, n°48, 2008.

Marie-Laure Cadard, *Des parents dans les crèches, utopie ou réalité ?*, Eres, 2006.

Guido de Ridder et Claude Salesse in Jean Noël Chopart (sous la dir.de), *Celles qui travaillent et celles qui gardent les enfants*, Laboratoire d'Etudes et de Recherche Sociale, 1989.

Nima Sharmahd et Florence Pirard, « Relation professionnel-le-s/familles dans l'accueil des enfants de 0 à 3 ans : risques et potentiels des incertitudes », *La revue internationale de l'Education Familiale*, n°42, 2017.

François de Singly, *Parents salariés et petites maladies d'enfant*, La documentation française, 1994.

Stéphanie Gosset-Connan, Pascale Oustry, « Pratiques et opinions des parents utilisateurs d'un mode d'accueil en Gironde », *Recherches et Prévisions* n°90, 2006.

Claude Martin (sous la dir. de), *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soin*, Rapport de recherche, CNAF, juin 2017.

Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age, *L'accueil des enfants de moins 3 ans, tome 2, orientations*, 2018.

« Trente ans de vie associative », *INSEE premières*, n°1580, 2016.

¹³ Nima Sharmahd et Florence Pirard, « Relation professionnel-le-s/familles dans l'accueil des enfants de 0 à 3 ans : risques et potentiels des incertitudes », art.cit.

¹⁴ Cf. Extrait de la fiche technique *Accompagnement à l'élaboration du projet d'établissement* : « Le projet d'établissement et les pièces afférentes doivent aussi être compris par les équipes, comme un outil en constante construction permettant d'évaluer et de repenser leur action au quotidien et dans la durée ».

¹⁵ Cf. extrait du label parental développé par l'ACEPP annexé au rapport complet.